

COMMUNIQUE

Objet : Publication d'une note visant à accélérer la collecte des bouteilles plastique.

BOOSTER LA COLLECTE DES BOUTEILLES PLASTIQUE : DES ALTERNATIVES EFFICACES A LA CONSIGNE EXISTENT !

L'article 66 de la Loi AGECE stipule qu'avant le 30 septembre 2020, l'ADEME rend public un rapport sur les taux de performance de la collecte et du recyclage des bouteilles en plastique pour boisson atteints en 2019 et sur la trajectoire annuelle de collecte permettant d'atteindre les objectifs.

Le Cercle National du Recyclage, qui n'a pas été invité au comité de pilotage qui s'est très récemment créé sur ce sujet, poursuit son travail et publie une note « [Les conditions pour atteindre l'objectif de 77 % puis 90 % de collecte des bouteilles sans mettre en place la consigne](#) ». L'association y expose une liste d'orientations rationnelles où collectivités locales, pouvoirs publics et éco-organismes, acteurs de la gestion des déchets, jouent pleinement leur rôle.

Pour Jean-Patrick MASSON, président du Cercle National du Recyclage, « *Les collectivités locales collectaient sélectivement déjà 71 % des bouteilles jetées au sein du service public de prévention et de gestion des déchets en 2017, les efforts doivent se poursuivre mais le plus gros chantier à mener est sur le gisement « hors foyer »* ».

Dans cette publication, l'association présente « *un socle minimum de conditions qu'il est indispensable de respecter si l'on souhaite que la France soit aux rendez-vous des objectifs fixés sur les deux grands « lieux » où sont jetées les bouteilles* ».

Pour y parvenir, son argumentaire se déploie sur et en dehors du périmètre du service public de prévention et de gestion des déchets avec l'exposé de propositions et de conditions préalables à destination des pouvoirs publics et des éco-organismes.

Le Cercle National du Recyclage propose ainsi un moyen d'atteindre les objectifs et insiste sur l'indispensable mise en place de chacune de ses propositions pour en garantir l'efficacité.

Contact presse

Cercle National du Recyclage :

Delphine GOURLET

Chargée de mission

Tél. : 03 20 85 85 22 Mail. : dgourlet@cercle-recyclage.asso.fr

Site internet : www.cercle-recyclage.asso.fr

Le Cercle National du Recyclage a été créé en 1995 pour promouvoir le développement de la collecte sélective des déchets ménagers en vue de leur recyclage et aussi pour défendre l'intérêt général dans le domaine de la gestion des déchets. L'action politique de l'association qui regroupe tous les maillons de la « chaîne » du recyclage se fonde sur la priorité donnée au recyclage au sein d'une gestion multi-filières. En ce sens, le Cercle National du Recyclage milite depuis près de 25 ans pour le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire.
